

## Traitement du surendettement

Le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et l'arrêté du 26 octobre 2010 parachèvent le dispositif de traitement du surendettement et du Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP) qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

La réforme en matière de surendettement a pour objet principal d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement. Le rôle des commissions de surendettement se voit ainsi étendu notamment dans le cadre des procédures de redressement personnel où dans environ 95 % des cas, il appartiendra à la commission de recommander l'effacement des dettes sous le contrôle du juge. Par ailleurs, la commission pourra imposer des mesures ne touchant pas au capital de la dette (rééchelonnement, réduction de taux d'intérêt, report ou suspension d'exigibilité) qui deviendront exécutoires sans même que le juge n'intervienne. Enfin, la durée maximale des plans de surendettement est abaissée de 10 ans à 8 ans.

Corrélativement, les durées d'inscription au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### Prélèvement SEPA

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010, la plupart des banques en France et en Europe propose à leurs clients le prélèvement SEPA. Ce nouveau service permet un mode de prélèvement identique dans tous les pays de l'espace européen SEPA.

Le mini-guide bancaire n° 37 édité par la Fédération bancaire française (FBF) à l'attention des usagers est disponible sur : <http://www.lesclesdelabanque.com>

### Publications au Journal Officiel de la République

#### 1 – Loi de régulation bancaire et financière

La loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation financière a été publiée au J. O. du 23 octobre 2010. Le texte propose des mesures pour renforcer la régulation, la surveillance et le contrôle des acteurs et des marchés financiers. Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés pour les ventes à découvert, la régulation des marchés dérivés, le contrôle des agences de notation. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique composé de représentants de la Banque de France et d'autorités du secteur financier. Elle ratifie la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir de contrôle, d'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés et de contrôle des frais bancaires avec possibilité de vérifier le respect de chaque engagement pris par les banques auprès du Comité consultatif du secteur financier qui se voit confier une mission d'observation des tarifs bancaires. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Elle renforce également la sécurité des consommateurs de produits financiers avec l'obligation d'immatriculation des intermédiaires financiers sur un registre unique consultable par tous les consommateurs.

#### 2 – Fonds de garantie des dépôts

Ont été publiés au J. O. du 1<sup>er</sup> octobre 2010, les arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi relatifs : - au niveau de garantie et au délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par client et réduction à 20 jours ouvrables au lieu de 8 mois des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'une banque) ; - à l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts (270 millions d'euros).

#### 3 – Commission de la médiation de la consommation

Le décret n° 2010-1221 du 18 octobre 2010 relatif à l'organisation de l'Institut national de la consommation et des commissions placées auprès de cet institut a été publié au J. O. du 19 octobre 2010.

### Outre-mer

#### 1 – Projet de loi organique relatif au Département de Mayotte

Le sénat a adopté le 23 octobre 2010, le projet de loi organique relatif au Département de Mayotte régi par l'article 73 de la Constitution.

#### 2 – Changement de statut européen de Saint-Barthélemy

Le Conseil européen a adopté, à la demande du Président de la République, le changement de statut de Saint-Barthélemy qui devient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 un pays et territoire associé (PTOM) au lieu d'une région ultrapériphérique (RUP).

#### 3 – Accès des PME à la commande publique en Outre-mer

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs décidés par le Conseil Interministériel de l'Outre-mer, Christine Lagarde, Brice Hortefeux et Marie-Luce Penchard ont signé deux circulaires visant à améliorer l'accès des PME et des TPE à la commande publique dans les DCOM.

### Publications

#### 1 – Autorité de contrôle prudentiel (ACP)

Le rapport annuel 2009 de l'ACP est disponible sur :

<http://www.banque-france.fr/acp/publications/documents/2009-rapport-annuel-de-l-autorite-de-contrôle-prudentiel.pdf>

#### 2 – Médiation du crédit aux entreprises

Le rapport d'activité octobre 2009-octobre 2010 est disponible sur : <http://mediateurducredit.e-catalogues.info/>

# ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

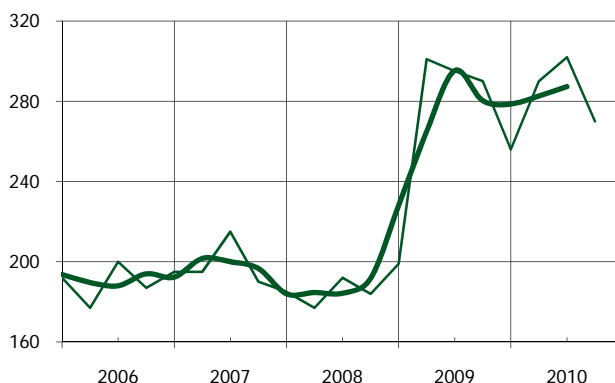
## Présentation de la loi Lagarde sur le surendettement aux acteurs réunionnais

L'ledom a organisé le 28 octobre une présentation de la loi Lagarde, entrée en vigueur le 01 octobre 2010. Les modifications des règles régissant l'octroi des crédits à la consommation, la procédure de surendettement et la consultation du fichier FICP ont été présentées aux différents acteurs concernés : les membres de la commission de surendettement, les juges de l'exécution, les établissements de crédit, les créanciers institutionnels tels que les bailleurs sociaux, la CAF et le Conseil Général pour les travailleurs sociaux, la Trésorerie Générale et les associations de consommateurs.

L'activité de la commission de surendettement est en retrait au troisième trimestre avec une baisse de 10,6 % du nombre de dossiers déposés par rapport au trimestre précédent. Sur les neuf premiers mois de l'année, le nombre de dossiers déposés est en baisse de 2,7 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Malgré cette contraction, le nombre de dossiers déposés reste élevé. Depuis le premier trimestre 2009, ce chiffre atteint un palier en se stabilisant à 286 dossiers en moyenne par trimestre contre 192 entre 2007 et 2008.

Nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement



Source: ledom, commission de surendettement - données trimestrielles

## BREVES ECONOMIQUES

### LES INDICATEURS DE REFERENCE

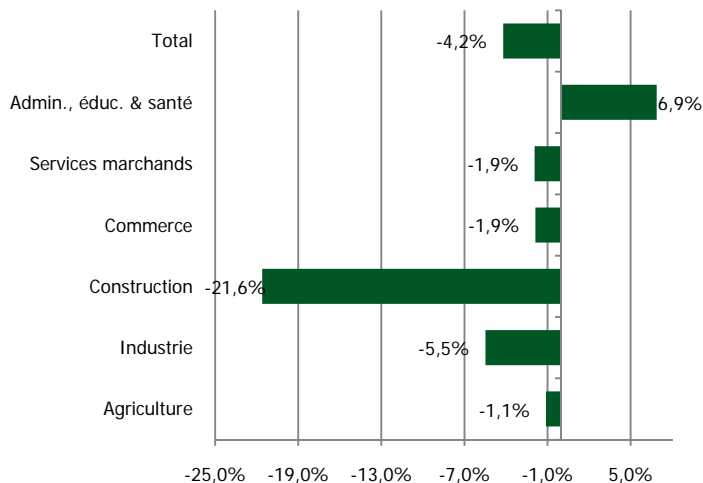
		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
<b>Prix</b> (INSEE)	Indice général des prix à la consommation – sept. 2010 Métropole et DOM – sept.2010	124,1	- 1,0 %	+ 2,3 % + 1,6 %
<b>RMI + RSO</b> (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI et RSO – sept. 2010 Cumul des prestations versées (millions d'€)	71 188 296,3	- 0,1 %	+ 0,3 % + 1,6 %
<b>Commerce extérieur</b> (Douanes)	Importations – août 2010 (en cumul - millions d'€)	2 654	-	- 2,3 %
	Exportations – août 2010 (en cumul - millions d'€)	175	-	+ 7,6 %
	Taux de couverture	6,6 %	-	+ 0,6 pt
<b>Chômage</b> DTEFP	Demandeurs d'emploi de catégorie A fin sept. 2010 (anciennement cat 1+ cat 2 + cat 3 hors activité réduite)	112 653	+ 1,2 %	+ 14,5 %

### LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
<b>Trafic Maritime</b> (DDE)	Trafic de marchandises à Port Réunion (tonnes) sept. 2010	301 842	- 27,5 %	- 5,8 %
	Cumul 2010	3 075 979	-	+ 5,8 %
<b>Trafic Aéroportuaire</b>	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds sept. 2010	143 342	- 28,7 %	+ 16,5 %
	Cumul 2010	1 474 937	-	+ 11,5 %
<b>Construction</b> (Douanes / CERBTP)	Importation de ciment/clinker – (millions d'euros) août 2010	3,3	n.s.	- 28,4 %
	Cumul 2010 (millions d'euros)	17,1	-	- 15,6 %
	Importation de ciment/clinker –(milliers de tonnes) août 2010	54,2	n.s.	- 12,3 %
	Cumul 2010 (milliers de tonnes)	243,6	-	- 3,9 %
	Effectifs salariés du BTP à fin août 2010	17 368	+ 0,7 %	- 9,5 %

## Baisse de 4,2 % de l'emploi salarié en 2009

Evolution du nombre d'établissements et de salariés à La Réunion entre 2008 et 2009



Source: Pôle emploi

Après une première baisse de 1,0 % observée en 2008, le nombre de salariés se contracte de nouveau en 2009 de 4,2 % par rapport à 2008, soit une perte de 5 700 salariés. La Réunion rompt ainsi avec la hausse ininterrompue de la croissance de l'emploi salarié observée depuis 15 ans.

Le secteur de la construction est le plus impacté, enregistrant une chute des effectifs de 21,6 % en un an. L'industrie, en partie tributaire de l'activité du BTP, a été fortement touchée avec une baisse de 5,5 % du nombre de salariés. Le secteur du commerce est également concerné, (en particulier le commerce et la réparation automobile), ainsi que les services marchands : ces deux secteurs ont perdu 1,9 % de leurs effectifs. En revanche, le nombre de salariés a progressé dans le secteur des services administrés (+6,9 %), notamment dans les activités d'aide à domicile (+ 30 %) et de l'action sociale sans hébergement (+ 13 %).

## Deuxième réunion pour le Haut Conseil de la commande publique

Le Haut Conseil de la commande publique s'est réuni le 28 octobre afin d'effectuer un nouveau point sur l'évolution de la commande publique dans l'île. Les engagements ont progressé de 28 % entre août et octobre 2010. Ainsi, près de 550 millions d'euros ont été engagés à cette date, soit 46 % des prévisions faites pour l'ensemble de l'année contre 36 % en août 2010. Cette évolution est liée à une nette augmentation des engagements des principaux maîtres d'ouvrages : +18,5 % pour le conseil régional et le conseil général, +27 % pour les EPCI et les communes et +30 % pour les opérateurs de logement.

Par ailleurs, plus de la moitié des financements prévus par la LBU au titre du logement social pour 2010 sont engagés. En effet, 2 048 logements aidés ont été financés sur les 3 500 prévus. Le Préfet a également annoncé l'accord de principe du déblocage par le ministère de l'économie d'agrément de défiscalisation pour neuf dossiers de logements sociaux pour un total de 400 logements et 31 millions d'euros d'investissement.

## Signature du protocole de Matignon

Le Président de la Région Réunion ainsi que le Premier Ministre ont signé le 14 octobre les nouveaux Accords de Matignon remplaçant le protocole signé en 2007 entre Paul Vergès et Dominique de Villepin. Ils portent sur trois projets : la reconstruction de la Route du Littoral, la réalisation d'un réseau de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) et l'aménagement des plates-formes aéroportuaires de Roland-Garros et de Pierrefonds. Le montant total de ces investissements s'élève à 2,2 milliards d'euros dont 1,6 milliards seront injectés dans le projet de la nouvelle Route du Littoral. L'État contribuera à ces grands chantiers à hauteur de près de 870 millions d'euros, soit 40 millions supplémentaires par rapport au protocole de 2007. La Région participera à hauteur de 780 millions d'euros, soit 35,4 % de l'investissement total. L'Europe et la société aéroportuaire compléteront le financement de ces chantiers.

La Route du Littoral, construite sur la mer, sera partagée entre digues et viaducs sur une longueur totale de 12 kilomètres. Le projet de péage est supprimé et les travaux débuteront en 2013. Ce nouveau projet intègrera deux voies supplémentaires réservées au futur TCSP. En effet, Le réseau de TCSP Trans-Eco-Express est le deuxième projet de ces Accords. Il consistera en un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre. Enfin, l'aménagement des plates-formes aéroportuaires de l'île complète ce protocole. L'objectif est de conforter Roland Garros dans son rôle d'aéroport international avec la possibilité, dans l'avenir, d'accueillir l'A-380 et d'orienter Pierrefonds vers les transports régionaux. Une société aéroportuaire intitulée "Comité de coopération des aéroports de l'Île de la Réunion" sera créée et mise en place mi-2011.

## Présentation du budget du ministère de l'Outre-mer

L'effort budgétaire global de l'Etat pour l'Outre-mer prévu par les programmes des différents ministères s'élève en 2011 à 13 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 12,7 milliards d'euros en crédits de paiement auxquels s'ajoutent 3,2 milliards d'euros de dépenses fiscales. Ce budget s'inscrit en baisse par rapport à la loi de finances initiale 2010. Ainsi, les crédits ouverts à la mission Outre-mer se réduisent en autorisations d'engagement de 0,6 % et de 2,3 % en crédits de paiement. Ce budget s'articule principalement autour de deux grands thèmes : l'emploi et le logement. Près des deux tiers du montant total sont alloués au soutien aux entreprises (53 %) et aux aides à l'insertion et à la qualification professionnelle (11 %) tandis que le logement représente 13 % de l'ensemble.

Cependant, dès 2012, les capacités d'engagement seront consolidées avec une augmentation des engagements de 2 % et les moyens de paiement de +6,7 %. En comparaison de la précédente période 2009-2011, le triennal 2011-2013 prévoit une augmentation de crédits de 9,4 % en autorisations d'engagement et de 6,6 % en crédits de paiement.

# PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

### Taux d'intérêt légal

### Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/10)

ANNEE	2010	0,65%	JO du 11/02/10	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

\* hors prime d'Etat

### Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

### TIBEUR (Octobre 2010)

Juillet	Août	Septembre	Octobre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,4768%	0,4199%	0,4431%	0,6967%	0,7830%	0,9970%	1,2240%	1,4960%

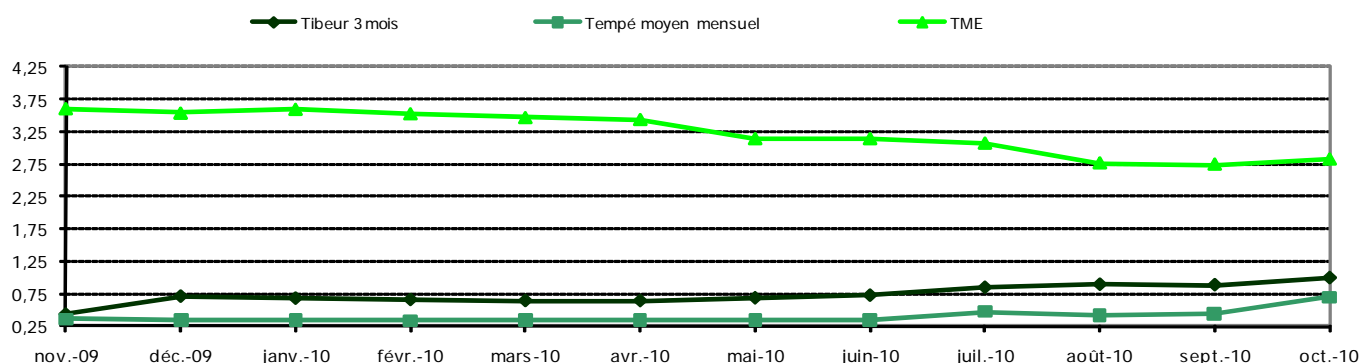
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Juillet	Août	Septembre	Octobre
3,07%	2,76%	2,74%	2,82%	3,27%	2,96%	2,94%	3,02%

## Taux de l'usure (applicable à partir du quatrième trimestre 2010)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe		5,60%			
Prêts à taux variable		5,05%			
Prêts relais		6,27%			
<b>Autres prêts</b>					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,32%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts voyageurs hypothécaires		19,32%	Découverts en compte (1)		13,59%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		8,15%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

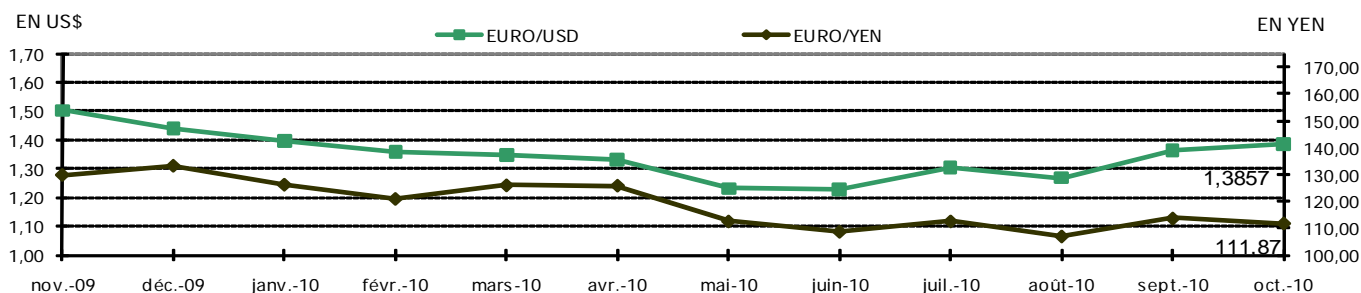
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3857	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,6827	EURO/SRD (Surinam)	3,80790
EURO/JPY (Japon)	111,8700	EURO/BWP (Botswana)	9,15580	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,48310
EURO/CAD (Canada)	1,4150	EURO/SCR (Seychelles)	17,0264	EURO/DOP (Rép. Dom.)	51,6801
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,86860	EURO/MUR (Maurice)	40,5858	EURO/BBD (La Barbade)	2,77440
EURO/SGD (Singapour)	1,7986	EURO/BRL (Brésil)	2,3638	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,80870
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,7467	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,60210	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2781,13	EURO/XCD (Dominique)	3,7454	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK

Directeur de la publication : Y. BARROUX - Responsable de la rédaction : A. BELLAMY-BROWNN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4, rue de la Compagnie 97400 Saint-Denis

Achévé d'imprimer le 5 novembre 2010 - Dépôt légal : novembre 2010 - ISSN 1240-3857